

FONCIER

Décision n°2025-390 : Convention de servitudes consentie par Grand Lac à Enedis concernant les parcelles cadastrées section X n° 330 et X n°440 situées sur la commune d'Entrelacs

1 DOCUMENT - Publié le 03 décembre 2025



DEC 2025-390-PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-390-convention-de-servitudes-consentie-par-grand-lac-a-enedis-concernant-les-parcelles-cadastrees-section-x-n-330-et-x-n440-situees-sur-la-commune-dentrelacs-47789?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.